

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 792 portant expulsions du Territoire de la Côte Française des Somalis

n° 792

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 01/09/1951

Date de publication
17 août 1951

Date du numéro
1 septembre 1951

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935, fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des Etrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avrii 1933 et les textes qui l'ont modifié, Sur proposition du Chef de ia Sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont expulsées du Territoire de la Côte Franççaise des Somalis, les personnes dont les noms suivent : Mohamed Abdallah Mohamed, Somali Darod Warsangali rer Fatah, né à Erigavo(Somaliland) en 1919, fils de Abdallah Mohamed et de Jokho Mohamed, demeu- rant à Erigavo (Somaliland) Nour ÀAli, Somali Darod Warsangali Shardon Nuur Omer rer Ahmed, rer Djibril, né à Hargueissa (Somaliland) le 25 mars 1926, fils de Ali Chirdon et de Fatma Ali, demeurant à Hargueissa (Somaliland); Djama Ali Djibril, Somali Darod Warsangali rer Fatah, né à Las-Koreh (Somaliland) en 1917, fils de Ali Djibril et, de Haoua Isman, demeurant à Erigavo (Somaliland). Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué pertoui où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.